



## BAREME DE NOS HONORAIRES

applicable à compter du 01/01/2020  
(tva en vigueur 20%)

107 RUE DE GAULLE  
85000 LA ROCHE SUR YON  
02 51 05 09 00  
[www.laclefacile.fr](http://www.laclefacile.fr)

## HONORAIRES TRANSACTIONS VENTES

### Honoraires TTC à charge acquéreur TTC:

#### ☞ Vente Habitation :

#### ☞ Vente Terrain constructible

. de 0 à 29 999 €	3000 € TTC
. de 30 000 à 49 999 €	4000 € TTC
. de 50 000 à 59 999 €	5000 € TTC
. de 60 000 à 69 999 €	5900 € TTC
. de 70 000 à 90 000 €	6400 € TTC
. de 100 000 à 109 999 €	6900 € TTC
. de 110 000 à 119 999 €	7500 € TTC
. de 120 000 à 129 999 €	8300 € TTC
. de 130 000 à 139 999 €	8900 € TTC
. de 140 000 à 149 999 €	9400 € TTC
. à partir de 150 000€	9900 € TTC (honoraires plafonnés)

### Honoraires HT à charge acquéreur (TVA EN SUS) :

#### ☞ Vente Mixte Habitation / Commerce / Professionnel

#### ☞ Vente Locaux Commerciaux

#### ☞ Vente Locaux Industriels

#### ☞ Vente Bureaux

#### ☞ Vente terrain non constructible

#### ☞ Vente Garage

#### ☞ Vente Parking

. de 0 à 50 000 €	8 %
. de 50 001 € à 150 000 €	7 %
. de 150 001 à 300 000 €	6 %
. de 300 001 à 600 000 €	5 %
. de 600 001 à 900 000 €	4 %
. à partir de 900 001 €	3,5 %

### Honoraires HT à charge acquéreur (TVA EN SUS) :

#### ☞ Vente Fonds de commerces

#### ☞ Vente de parts de société

#### ☞ Vente de droit au bail

#### ☞ Vente Pas de Porte

. de 0 à 100 000 €	10 % (avec un minimum de 3000€ ht)
. de 100 001 à 150 000 €	8,5 %
. de 150 001 à 200 000 €	8 %
. de 200 001 à 250 000 €	7,5 %
. de 250 001 à 300 000 €	7 %
. de 300 001 à 350 000 €	6,5 %
. de 350 001 à 400 000 €	6 %
. de 400 001 à 450 000 €	5,5 %
. de 450 001 à 500 000 €	5 %
. de 500 001 et +	4 %

*Les honoraires ci-dessus ne comprennent pas la rédaction d'acte ; Les actes seront rédigés par Notaire ou Avocat en sus des Honoraires d'Agence et à la charge de l'acquéreur/preneur/cessionnaire*

*Toutes les formalités nécessaires seront à charge des acquéreurs*

*Cas particulier : cession de parts de société : les honoraires sont calculés sur la base de la valorisation de l'actif immobilisé et non sur la base du prix principal des parts sociales elles-mêmes.*

## **HONORAIRES LOCATIONS à usage d'habitation ou mixte (T.V.A. incluse)**

*Honoraires indiqués ci-dessous par partie TVA incluse*

La Clé Facile propose une offre pour vous simplifier l'Immobilier :

### **OFFRE ACCESS LOCATION LA CLE FACILE:**

**Commercialisation de la location, traitement des demandes locatives, sélection des candidatures, visite du logement, montage du dossier et la rédaction du bail :**

- la recherche de locataires
- la diffusion de l'annonce de votre bien grâce à notre réseau et d'outils de communication performants
- l'établissement du bail d'habitation et ses annexes
- le suivi de votre logement et des conseils
- le service PREMIUM « La Clé Facile Propriétaire confiant » (détaillée à la page suivante)

**Honoraires par partie (Bailleur – propriétaire) : 7 % TTC du loyer annuel \***

\*En aucun cas, les honoraires du locataire ne peuvent excéder 8 € TTC/ m<sup>2</sup> pour la visite du logement, le dossier et la rédaction du bail et 3€/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux conformément à la loi ALUR.

### **OPTION ETAT DES LIEUX LA CLE FACILE**

**Réalisation et rédaction de l'état des lieux d'entrée et de sortie :**

**Honoraires par partie (Bailleur – propriétaire) : 1,5 € TTC/m<sup>2</sup>\***

\* Le cumul « offre access » et « Option état des lieux » sera plafonnée à maximum 1 mois de loyer maximum par partie.

## Location HORS usage d'habitation ou mixte

### ☞ Location à usage professionnel ou commercial ou industriel (T.V.A. en sus)

*Honoraires à charge exclusive du preneur : TVA en sus*

Honoraires HT de présentation, montage de dossier et d'intermédiation et rédaction du bail calculés sur le prix du

loyer HT :

Loyer de 0 à 1 000 € 15 % sur le loyer annuel H.T.

Loyer de 1 001 € à 2 000 € 14 % sur le loyer annuel H.T.

Loyer de 2 001 € à 4 000 € 12 % sur le loyer annuel H.T.

Loyer à partir de 4 001 € 10 % sur le loyer annuel H.T.

**Honoraires HT si uniquement rédaction du Bail :** 1 mois de loyer HT (minimum 600€ HT)

**Honoraires HT d'Établissement d'État des Lieux entrée et sortie :** Forfait à 150€ HT

### ☞ Location de parking et de garage (T.V.A. incluse)

*Honoraires indiqués ci-dessous par partie TVA incluse*

**Honoraires TTC d'organisation de la visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux**

**d'entrée/sortie :** 1 mois de loyer hors charges par partie (bailleur/locataire)

## HONORAIRES de GESTION LOCATIVE via notre partenariat avec « Ma Gestion Locative » - situé aux Sables d'Olonne

Nous travaillons en collaboration avec « Ma Gestion Locative » pour vous assurer la gestion de votre bien (intégralité des tâches techniques, administratives, comptables et juridiques qui incombent aux propriétaires bailleurs dans le respect de la législation en vigueur) et les assurances pour vous couvrir des risques locatifs.

### OFFRE STANDARD à 5,90 % HT des encaissements (soit 7,08 % TTC)

tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois.

#### LES PRESTATIONS

Encaissement des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire ( appels de loyers envoyés par email chaque mois avec émission d'une quittance ).

- Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire.
- Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email ou par courrier.
- Révision annuelle du loyer et régularisation des charges.
- Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande.
- Consultation des comptes en ligne sur le site web : [www.magestionlocative.fr](http://www.magestionlocative.fr) 24h/24 et 7j/7.
- Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers.
- Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre logement.
- Suivi des travaux. Etablissement de devis, commandes et règlement des fournisseurs.

### OFFRE STATIONNEMENT à 9,90 % HT

9,90 % HT des encaissements (soit 11,88 % TTC) pour un box ou un parking.

Vous êtes propriétaires de plusieurs logements ?

Profitez d'un taux privilégié :

Pour les loyers hors charges supérieurs à 1500 euros par mois et inférieurs ou égaux à 2000 euros, l'offre s'élève à 4,90 % HT des encaissements (soit 5,88 % TTC).

Pour les loyers hors charges supérieurs à 2000 euros par mois, l'offre s'élève à 3,90 % HT des encaissements (soit 4,68 % TTC).

#### POUR RAPPEL :

- Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
- Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
- Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,5%



# ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS

## OFFRE " CONFORT + " À 2,50% DES LOYERS CHARGES COMPRISES

Garantie Loyers Impayés (GLI) avec Détériorations Immobilières

### RESUME DES GARANTIES

Contrat MNCAP n°201509445001

### RESUME DES GARANTIES

Contrat MNCAP n°201509445001

#### LOYERS IMPAYÉS

Résultant du non-paiement par le locataire des loyers, charges et taxes comprises afférents aux locaux assurés.

INDEMNISATION JUSQU'A RECUPERATION DU BIEN :

- Sans limite de somme
- Sans délai de carence
- Sans limite de durée
- Sans franchise

**Indemnisation illimitée**

#### FRAIS DE CONTENTIEUX ET DE PROCÉDURE

Prise en charge des frais de justice (actes d'huissier, avocat) concernant les opérations de recouvrement des loyers, charges et taxes impayés :

- Sans limitation de montant
- Sans plafond de garantie

#### DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES

Dégradations et destructions imputables au locataire, aux biens immobiliers exclusivement, constatées après son départ par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie :

- Prise en charge dans la limite de 10 000 € par sinistre
- Absence de franchise
- 1ère indemnisation sur présentation des devis (50% du H.T), solde à réception des factures

Taux de vétusté contractuel - article 10.4 des Conditions Générales

Exclusions définies à l'article 8.3 des Conditions Générales

#### PROTECTION JURIDIQUE

Prise en charge de la défense des intérêts du propriétaire. Sont garantis, sous réserve des exclusions, tous les litiges découlant de l'exécution du contrat de bail portant sur le local assuré, opposant l'assuré au(x) locataire(s), lorsque les intérêts en cause sont autres que ceux déjà couverts par la " Garantie Loyers Impayés " ou la Détériorations Immobilières.

Prise en charge des honoraires d'avocats et frais nécessaires dans la recherche de toute solution, par voie amiable ou judiciaire, la plus conforme aux intérêts du propriétaire :

- A concurrence d'un capital maximum de 6 000€
- Dont les intérêts en cause dépassent 230€

Endettement locataire(s) de 38% maximum sur étude de dossier (loyer toutes charges comprises / Revenu net global)

Prime d'assurance déductible à 100% des revenus fonciers (selon la loi de finance en vigueur)

Conditions Générales de Contrat disponibles sur simple demande

*Document non contractuel donné à titre indicatif*

107, RUE DU PRÉSIDENT DE GAULLE 85000 LA ROCHE-SUR-YON

TEL. 02 51 05 09 00 [CONTACT@LACLEFACILE.FR](mailto:CONTACT@LACLEFACILE.FR)

**WWW.LACLEFACILE.FR**

SARL AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET : 842 395 725 00018 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR158423957256

CARTE PROFESSIONNELLE T N° CPI 85012018000037562 - PREFECTURE DE DELIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE : CCI LA ROCHE SUR YON